

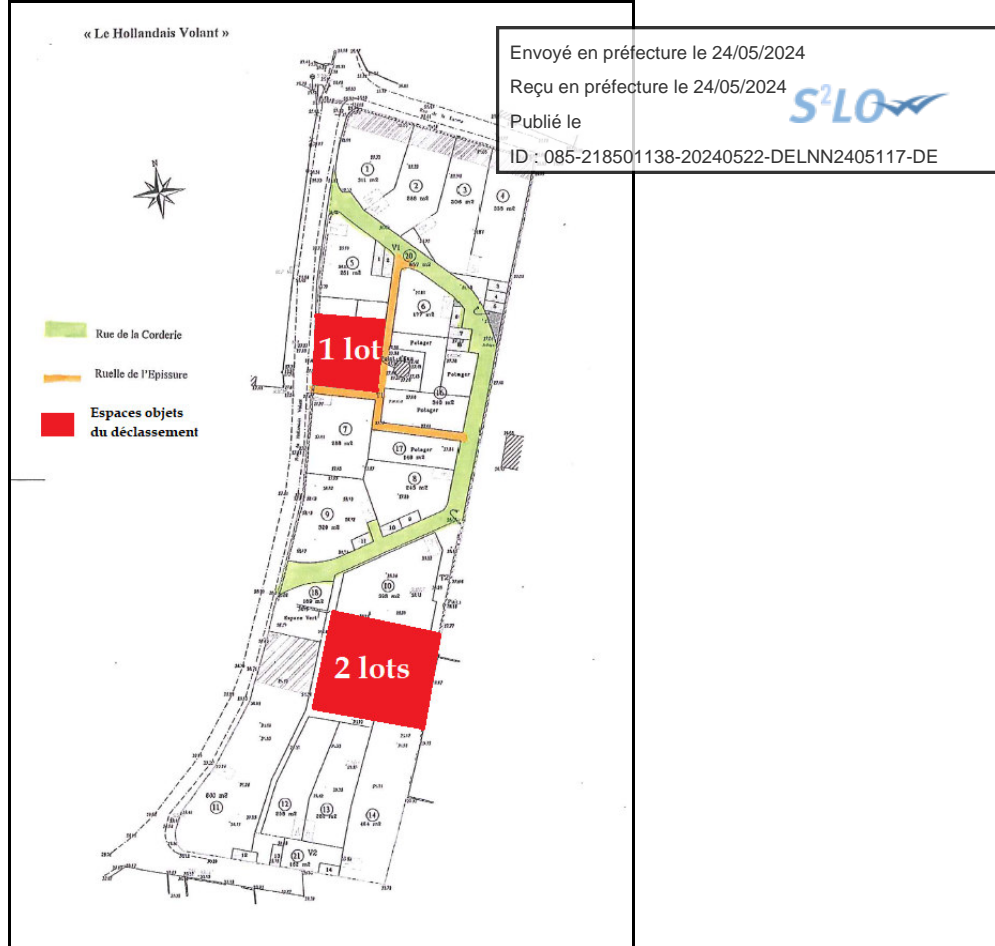
<p>Date Convocation 15/05/2024</p> <p>Date Affichage 15/05/2024</p> <p>Nombre de Conseillers</p> <p>- en exercice 27 - présents 18 - procurations 04 - absents 05</p>	<p>Le Vingt Deux Mai Deux Mille Vingt Quatre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Ile d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 18 : Carole CHARUAU, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Didier MARTIN, Alice MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Manuela AUGEREAU, Patrice BERNARD, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU</p> <p>PROCURATIONS 4 : Anne-Claude CABILIC, Sandrine TARAUD, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU et Yannick RIVALIN qui ont donné respectivement procuration à Isabelle CADOU, Judith LE RALLE, Line CHARUAU et Patrice BERNARD</p> <p>ABSENTS 5 : Jean-Marie CAMBRELENG, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT, Sophie FERRY et Jérôme GEAY</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
--	---

117-DESAFFECTATION D'ESPACES COMMUNS DANS LE LOTISSEMENT DU HOLLANDAIS VOLANT

Rapporteur : Isabelle CADOU

La Commune avait commercialisé des lots à bâtir à la fin des années 2000 dans le secteur du Hollandais Volant.

Une partie des espaces communs de ce lotissement (3 lots) sont voués à être commercialisés aujourd'hui.



Extrait du plan de lotissement

La commune, « propriétaire » de ces espaces communs, se doit, au préalable, de procéder au déclassement/désaffectation de ces espaces fonciers avant de pouvoir prétendre l'aliéner à un tiers ou à l'un ou l'autre des colotis.

Ce déclassement de tout ou partie d'un espace commun du lotissement suppose notamment l'accord des colotis.

Vu l'article L442-10 du Code de l'Urbanisme,

Considérant l'avis favorable des colotis de l'assemblée générale du 30 avril 2024 ;

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ♦ **ACCEPTÉ** la désaffectation des espaces communs cités ci-dessus afin de pouvoir procéder à l'aliénation des biens ;
- ♦ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
La maire,
Carole CHARUAU